

Département de la Loire

Commune d'ECOCHE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

Etaient présents : Jean-Charles Butaud, Jean-Michel Plassard, Claude Gibaud, Clémence Charliot, Philippe Dussel, Alexis Auclair, Michel Collonge, Loïc Lacôte, Brigitte Pironin, Tina Hormann, , Yves Stella, Stéphane Vallet.

Absents excusés : Marie Breda (Pouvoir à Tina Hormann), Nathalie Viallon (Pouvoir à Jean-Charles Butaud), Séverine Polloce

Secrétaire de séance : Stéphane Vallet

- ✿ Approuve le compte-rendu de la séance du 08 avril 2025,
- ✿ Prend connaissance des rapports des diverses commissions :

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Est informé que le groupement de commandes, avec la communauté de communes, du contrôle des aires de jeux arrive à son terme. Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au groupement. A l'unanimité le conseil accepte.
- Est informé qu'il y a lieu de se prononcer sur le nombre de délégués communautaires et leur répartition par commune membre à compter des élections locales de 2026. Au vu du nombre d'habitants, la commune d'Ecoche détient 1 siège titulaire et 1 siège suppléant. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

FINANCES

- Est informé de la revalorisation des indemnités de l'Agence Postale : 1185 € jusqu'en décembre 2024, 1352 € à partir de janvier 2025. Cette revalorisation est due aux bons résultats de Nathalie Chartier.
- Est informé de la réclamation d'un administré. En effet, ce dernier a réservé la salle des fêtes en septembre 2024 au prix de 220 €. Les tarifs ayant été révisés au 01 janvier 2025, la location est maintenant de 280 €. Il demande que le tarif 2024 lui soit accordé. Le conseil municipal à l'unanimité accepte.
- Est rappelé au conseil que la compétence assainissement a été transférée à la communauté de communes au 01 janvier 2025. Il faut donc maintenant transférer les résultats de clôture 2024 du budget assainissement. Soit 19 327.86 € en fonctionnement et 64 835.58 € en investissement. A l'unanimité le conseil accepte.
- Suite au vote du budget, Monsieur le Maire propose plusieurs projets pour l'année 2025 :
 - le nettoyage des tombes pour un montant de 2 088 € TTC : accord
 - le remplacement d'un luminaire à la salle des fêtes pour 496 € TTC : accord
 - le débouchage des canalisations à l'entrée du bourg pour la somme de 2 164 € TTC : accord
 - l'achat d'un radar pédagogique pour 2 090 € TTC : accord
 - l'achat d'extincteurs à la salle des fêtes pour 362 € TTC : accord
 - la rénovation du monument aux morts pour un total de 13 400 € : accord
 - rachat de vaisselle à la salle des fêtes : accord
 - l'achat d'une enseigne à la bibliothèque : Monsieur le Maire propose de repousser l'achat à l'année prochaine, le Conseil accepte

- le remplacement des candélabres Route de Gourlaine suite à l'enfouissement des lignes pour un montant de 4 982 € TTC
- le changement de la cuisinière au restaurant Au Bistroquet avec un supplément de 2 336 € TTC (budget Abbé Larue) : accord

- Est informé que le T4 du bâtiment Abbé Larue a été loué. L'emménagement sera au 02 juillet mais le bail courre à compter du 01 juin. Le conseil accepte à l'unanimité.

TRAVAUX

- Suite aux demandes répétées des utilisateurs de la salle des fêtes, Monsieur le Maire propose d'éclairer les parkings extérieurs. Si ces derniers sont branchés sur l'éclairage public cela implique que 23 lampadaires soient allumés : Montée de l'Ecole, Route Départementale, Route du Cergne. Monsieur le Maire suggère d'installer des spots avec détecteurs de mouvements. Un devis sera demandé à l'entreprise JudiServices. Le conseil accepte à l'unanimité.

EAU – ASSAINISSEMENT

- Est informé de l'avancement du schéma directeur d'assainissement. Toujours en cours. La phase 1 du schéma directeur d'eau vient de se terminer, mais beaucoup d'erreurs sont ressorties. Elles doivent être corrigées avant la suite.
- Est informé que la commune doit vérifier les hydrants. 3 poteaux d'incendie sont concernés. Le devis de la société Socotec se monte à 90€. Le conseil accepte.
- Est informé que les travaux de renouvellement des canalisations au lieu-dit les Ardillats sont terminés. Il faudra prévoir un surplus car il manque 2 branchements sur la conduite.
- Est rappelé au conseil que la compétence eau doit être transférée au 01 janvier 2026. Tout comme pour le transfert de la compétence assainissement, la communauté de communes demande le transfert des résultats du budget eau. Le conseil accepte à 1 voix contre, 2 abstentions et 11 pour, le transfert de la compétence eau et les résultats.
- Est présenté le devis de la société Eurelec pour l'installation de panneaux photovoltaïques au réservoir. Le devis s'élève à 5 190 € HT soit 6 228 € TTC. Le conseil accepte à l'unanimité.

VOIRIE

- Est informé que le chemin communal de la piste forestière a été rénové en commun avec la commune de Belmont de la Loire.
- Est rappelé au Conseil de la demande de la section « Quichère » de continuer l'enfouissement des lignes. Monsieur le Maire présente le devis actualisé du SIEL pour un montant total de travaux à 123 300 €. Le reste à charge de la section sera de 60 310 €. Le conseil accepte à l'unanimité.

ECOLE

- Est rappelé au conseil que la piscine ouvrira le 16 septembre. 10 séances sont prévus pour l'école d'Ecoche à hauteur de 2€/enfant. Le transport est pris en charge par la communauté de communes. Les séances se dérouleront du 08 décembre 2025 au 22 janvier 2026, les mardis et vendredis.

- Est informé que le restaurateur révise son tarif à la hausse. Le repas sera facturé 4.49 € TTC à la commune. Monsieur le Maire propose que les repas passent à 4.50 €. A l'unanimité le conseil accepte.
- Est informé que l'entreprise Lapierre a enduit le mur de l'Ecole coté parking. Un seul côté est enduit, il faut donc faire l'autre côté. Le devis de l'entreprise Lapierre est de 2 250 € HT soit 2 700 € TTC. Le conseil accepte à l'unanimité.
- Est informé que l'imprimante de l'école ne fonctionne plus. Monsieur le Maire présente les devis de la société Image Laser Couleur et Elan. Le conseil après délibération et à l'unanimité retient la société Elan pour un montant de 1 570 € HT soit 1 884 € TTC et 24 € TTC par trimestre de maintenance.
- Est informé que l'Académie de Lyon demande un diagnostic amiante. Un devis a été établi par le cabinet Hervé Delaye pour la somme de 250 € HT soit 300 € TTC.
- Est informé des 5 départs au collège, l'effectif de l'année scolaire 2025-2026 serait de 41 élèves.

AFFAIRES DIVERSES

- Est abordé la question de la sécurité routière dans le bourg. En effet les véhicules circulent vite entre les deux panneaux d'entrée. Plusieurs solutions sont évoqués. La décision sera prise lors de prochains conseils.
- Est informé de la demande d'un administré. Ce dernier, en résidence secondaire, aimerait que les cloches de l'Eglise ne sonnent plus la nuit. N'ayant aucune autres demandes, le conseil refuse l'arrêt des cloches la nuit.
- La date du prochain conseil est fixée au mardi 23 septembre 2025.



Séance levée à 22 h 30

LISTES DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15

- présents : 14
- votants : 14

2025D-48	Délibération convention groupement commandes aire de jeux et équipements sportifs	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-49	Délibération sur la composition du conseil communautaire	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-50	Tarif location salle des fêtes Monsieur Geay	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-51	Transfert des résultats du budget assainissement à Charlieu-Belmont Communauté	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-52	Achat d'un radar pédagogique	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-53	Rénovation Monument aux morts	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-54	Changement de cuisinière commerce	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-55	Acceptation du bail du logement T4 Bâtiment Abbé Larue	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-56	Transfert compétence eau potable au 01 janvier 2026	11 voix pour – 1 voix contre et 2 abstentions
2025D-57	Installation d'un générateur solaire au réservoir du Bourg	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-58	Enfouissement des réseaux « Quichère »	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-59	Révision du tarif cantine au 01 septembre 2025	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-60	Achat d'une imprimante à l'Ecole	ACCEPTE A L'UNANIMITE
2025D-61	Réfection Mur Ecole	ACCEPTE A L'UNANIMITE

